

MANDATS

- Exploiter quelque 235 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec et traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Exploiter quelque 780 barrages publics, en assurer la gestion, la surveillance et la maintenance.
- Assurer la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages, laquelle vise quelque 5 549 barrages du Québec, dont 1984 sont de forte contenance.
- Conseiller le MDDEP, les autorités responsables de la sécurité civile et ses autres clients en ce qui concerne la gestion du régime hydrique.
- Représenter le gouvernement auprès des organismes responsables de la régularisation des bassins hydrographiques limitrophes du Québec (fleuve Saint-Laurent, Grands Lacs et rivière des Outaouais).

PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit, dans ses champs de compétence, quatre types de produits et de services :


- Les produits liés à la connaissance, qui visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information;
- Le service de gérance, qui comprend la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages et des stations hydrométriques sous sa responsabilité, ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État;
- Le service d'expertise-conseil, qui regroupe essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques;
- La production d'autorisations et d'actes administratifs et légaux, qui comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux.

Centre d'expertise
hydrique
Québec 

Centre d'expertise hydrique du Québec

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3866
Télécopieur : 418 643-6900

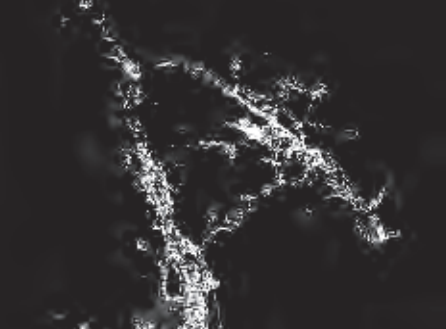
Courrier électronique : cehq@mddep.gouv.qc.ca
www.cehq.gouv.qc.ca

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation

LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Une agence du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs **DEPUIS 2001**

Québec 



MISSION

La mission du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) consiste à gérer le régime hydrique du Québec dans une optique de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité, et il veille à la sécurité des barrages.

En outre, le CEHQ fournit un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et conseille le ministère de la Sécurité publique (MSP), à sa demande, lors de situations d'urgence mettant en cause les cours d'eau du Québec. De manière plus générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a besoin pour assurer la gestion de l'eau et l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur le régime hydrique.

CHAMPS D'ACTIVITÉ

Exploitation des barrages publics

- Déterminer et réaliser les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau en fonction de l'usage des barrages et des réservoirs.
- Évaluer la sécurité des barrages publics et coordonner les interventions lors de situations d'urgence.
- Détecter, par des inspections visuelles et à l'aide d'instruments de mesure, les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et à leur sécurité.
- Réaliser les divers travaux d'entretien requis pour le maintien de la capacité de fonctionnement de toutes les composantes des barrages sous sa responsabilité : structure, mécanique, électricité, informatique et aménagement.
- Concevoir, réaliser et superviser les travaux de réfection, de mise aux normes et de démolition des barrages.

Gestion du domaine hydrique de l'État

- Gérer le lit des cours d'eau navigables et non navigables des lots concédés après le 1^{er} juin 1884. Il s'agit d'administrer l'occupation du territoire et, au besoin, de déceler les empiétements sur le lit des lacs et des cours d'eau publics en vue d'en régulariser l'occupation par un permis, un bail, une servitude, une vente ou toute autre mesure nécessaire.
- Fournir l'expertise nécessaire à la régularisation foncière des terres de l'État qui sont occupées ou inondées par des ouvrages de retenue des eaux.
- Réaliser des travaux d'arpentage et préparer les documents juridiques requis aux fins d'enquêtes menées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et aux fins de la délimitation d'aires protégées.
- Participer au programme de la rénovation cadastrale à titre de propriétaire foncier et voir à l'enregistrement et à la mise à jour des droits au Registre du domaine de l'État.

Sécurité des barrages

- Contrôler la sécurité des barrages, en s'assurant que leurs propriétaires respectent les normes de sécurité et la réglementation, notamment par l'analyse des plans, des devis et des études soumis et par des visites de contrôle et d'inspection des barrages.
- Préparer les documents techniques et juridiques pour appuyer les décisions ministérielles et gouvernementales touchant les demandes d'autorisation de travaux et les exposés de correctifs résultant de l'évaluation de la sécurité de barrages à forte contenance.
- Réaliser l'inspection des barrages dans le cadre de son programme planifié de contrôle et d'inspection, à la suite d'une demande ou lors de la vérification de la conformité des travaux.

Connaissance et expertise hydriques

- Colliger les données sur les niveaux et les débits des cours d'eau grâce à des stations hydrométriques réparties sur l'ensemble du territoire québécois.
- Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique nécessaire à la gestion de l'eau, à la détermination des zones inondables dans les cours d'eau qui présentent des risques d'inondation, à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et au calcul des débits réservés.
- Élaborer des modèles de simulation et de prévision touchant le débit de certains cours d'eau, la fonte des neiges et le ruissellement, notamment pour apporter au MDDEP l'expertise nécessaire à la gestion des barrages publics et pour fournir aux intervenants de la sécurité civile de l'information essentielle en période de crue. Ces modèles permettent également d'étudier divers aspects de la gestion quantitative de l'eau, entre autres ceux liés aux impacts des changements climatiques.

